

la liste civile et les frais de la lieutenance de 160 000 à 200 000 francs, (23) quelques membres de l'opposition, dans le dessein d'apaiser le prince Henri, courroucé, donnèrent leur voix au projet gouvernemental, qui passa par 16 voix contre 14.

Le 9. 1. 1857 le gouvernement fut autorisé à placer à intérêts auprès de la Banque Internationale «des fonds disponibles dans les caisses de l'Etat.» (23 bis) Mais lorsque, l'année d'après, le gouvernement — en l'espèce le directeur-général des finances Augustin — négocia un emprunt avec la même banque sans avoir, comme le démontra Norbert Metz, «admis la concurrence pleine et entière», le chef de l'opposition eut l'occasion, une fois de plus, de manifester son hostilité, et à la Banque Internationale et au ministère Simons. Même qu'il réussit, en séance du 31. 12. 1858 à faire voter le blâme suivant, par 15 voix contre 7 et 2 abstentions : «L'assemblée des Etats regrette que M. le directeur-général des Finances n'ait pas apporté dans les négociations de l'emprunt toute la réflexion désirable.» (24)

Après que les Etats, fin 1858, eurent rejeté la plupart des articles du budget complémentaire, Norbert Metz eut un entretien avec le prince Henri pour arriver à une conciliation. C'était le 29 décembre, et à peine le chef de l'opposition eut-il quitté le château de Walferdange que le lieutenant du roi écrivit à Simons :

«... .. Tâchez surtout à expliquer aux fidèles membres (des Etats) que l'audience donnée par moi n'était pas une transaction avec Messieurs N. Metz et consorts, que j'ai la pleine confiance dans la loyauté et l'indépendance et le dévouement de la minorité que je ne sacrifierai jamais.» (25) Aussi, lorsqu'il s'agit de voter le projet de loi qui comprenait *dans son ensemble* le budget des recettes non permanentes, le budget des dépenses annales et le budget complémentaire dont nous venons de parler, il y eut 17 voix pour et 8 contre. (26)

Lors de la visite de Nouvel An du 1. 1. 1859, Norbert Metz, en compagnie de Michel Jonas, profita de l'occasion pour suggérer au lieutenant du roi de laisser tomber le réactionnaire Augustin et de retirer certaines ordonnances. N'était-ce pas, de la part de Metz, préparer à son acolyte la voie pour entrer dans le gouvernement ?

Dans une lettre adressée le 17. 5. 1859 de La Haye au gouvernement Simons, le prince Henri, à l'instar de son frère (v. fasc. IX, p. 189), avoue «qu'il lui est très difficile d'ajouter foi aux assurances de conciliation avant que des preuves patentes n'aient été données sur la sincérité de ces assurances.» Pour ce qui concerne les derniers articles du «Courrier», qui abondent en propositions faites dans l'intérêt d'un rapprochement entre la Couronne et les Etats, le lieutenant du roi rappelle ses propres démarches et, désabusé, laisse échapper ces mots : «C'est toujours le parti Metz qui prétend avoir l'honneur de tout.» (27)

La loi de conciliation du 15. 6. 1859, l'entrée d'Edouard Thilges au cabinet Simons (15. 7. 1859), mais aussi la situation internationale